

Résidence d'écriture théâtrale contemporaine

Cité internationale de la langue française x Institut français du Cambodge

I. Préambule

Partageant l'objectif commun de valoriser la langue française à l'échelle internationale et dans toute sa diversité, la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts et l'Institut français du Cambodge s'associent pour donner naissance à un programme de résidence dédié au théâtre contemporain.

Dans le cadre de cet échange, deux artistes cambodgiens de théâtre seront sélectionnés en binôme en vue d'être accueillis à la Cité internationale de la langue française pour une résidence d'un mois.

En lien avec le XXe Sommet de la Francophonie à Phnom Penh, les artistes en résidence célébreront la francophonie à l'occasion d'une sortie de résidence organisée à la Cité en échos aux festivités de cet événement d'envergure internationale.

La Cité internationale de la langue française

Ouverte au monde et ancrée dans son territoire, la Cité internationale de la langue française est un lieu culturel et de vie entièrement dédié à la langue française. Elle relie le passé, le présent et le futur de la langue française et de la francophonie autour de trois piliers : culture et création, éducation et formation, recherche et innovation. La Cité a l'ambition de révéler la langue française comme source de créativité et d'échanges, d'épanouissement intellectuel et esthétique, de plaisir et comme un levier d'insertion sociale, économique et citoyenne.

À travers son programme de résidences artistiques et de recherche scientifique, la Cité s'engage auprès des artistes et chercheurs en leur offrant un espace d'exploration, de création et de rencontre avec les publics. De la littérature à la bande dessinée en passant par l'humour, le théâtre et toutes les musiques, mais aussi via la recherche autour de la langue et de ses évolutions, chaque résidence est une occasion unique d'explorer et de partager les multiples facettes de la créativité francophone.

L'Institut français du Cambodge

Rattaché à l'Ambassade de France au Cambodge, l'Institut français du Cambodge (IFC) a pour missions la promotion et la diffusion de la langue et de la culture française, de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que le dialogue entre les cultures cambodgienne et française. A ce titre, l'Institut met en œuvre avec des partenariats locaux et internationaux un ensemble d'actions notamment dans le domaine des arts visuels, du débat d'idées, des savoir-faire mais également des programmes de mobilité, une offre d'enseignement du français, des ressources pédagogiques, etc.

II. Conditions générales de la résidence

Discipline :

Ecriture théâtrale contemporaine

Bénéficiaires :

2 artistes, sélectionnés en binôme

Durée du séjour :

- 1 mois, du lundi 26 octobre au samedi 21 novembre 2026
- Sortie de résidence : samedi 14 novembre 2026 à 16h, pour une durée d'une heure.

Le contenu de la sortie de résidence est à définir avec les résidents et l'équipe de la Cité : selon le projet et l'étape de travail, elle peut prendre la forme d'une lecture (simple ou performée), d'un échange, d'une présentation de quelques extraits du travail mis en scène, etc.

Prises en charge :

Bourse de vie :

Le montant de la bourse est de **1500€ nets** par personne.

La bourse doit couvrir les frais de transports entre l'aéroport Charles-de-Gaulles et Villers-Cotterêts, les frais de bouche et les éventuelles dépenses liées à la résidence.

Hébergement :

L'hébergement est pris en charge directement par la Cité internationale de la langue française en chambre individuelle, du dimanche 25 octobre à partir de 15h au dimanche 22 novembre jusqu'à 11h.

L'hébergement, situé à 5 minutes à pied de la Cité et à 5 minutes à pied de la gare de Villers-Cotterêts, comprend une cuisine partagée et un salon à usage exclusif des résidents accueillis par la Cité.

Transport :

Le vol aller et retour entre le Cambodge et la France est pris en charge directement par l'Institut français du Cambodge, en classe économique, comprenant un bagage à main et un bagage en soute.

Studio de travail et matériel :

La Cité dispose de plusieurs typologies de studios : 3 studios individuels (entre 19 et 23m²), 1 studio dédié aux arts plastiques (58m², équipé d'un évier), 1 grande salle de 100m², adaptée au travail collectif.

L'espace de travail mis à disposition des résidents est défini à l'issue de la sélection, en fonction du projet retenu et des besoins de celui-ci.

La Cité internationale de la langue française peut mettre à disposition du matériel technique léger (enceintes, micros, vidéoprojecteur). Les salles de résidences ne sont pas équipées pour de la création lumière et sonore. Les résidents sont invités à privilégier des projets avec peu de besoins techniques.

Le détail des salles et des équipements est consultable sur le site internet de la Cité : <https://www.cite-langue-francaise.fr/les-residences-a-la-cite>

Ressources :

Tout au long de leur résidence, les artistes disposent d'un badge permettant l'accès illimité au parcours permanent sur la langue française et les expositions temporaires en cours.

Des invitations aux spectacles de la programmation et aux événements de la Cité peuvent également être proposées.

III. Critères d'éligibilité

Les auteurs suivants sont éligibles pour candidater :

- Former un binôme avec un autre artiste/auteur/metteur en scène de théâtre contemporain ;
- De nationalité cambodgienne, résidant au Cambodge et âgés de plus de 18 ans ;
- Ayant déjà présenté au moins une œuvre en public ;
- Présentant un projet original en lien avec le théâtre contemporain,
- Disponibles pour toute la durée de la résidence à la Cité internationale de la langue française, du lundi 26 octobre au samedi 21 novembre 2026 ;
- Disponibles pour une présentation publique du projet le samedi 14 novembre 2026 à 16h à la Cité internationale de la langue française, à l'occasion du XXe Sommet de la Francophonie.

Pour être éligible, au moins un membre du binôme candidat doit obligatoirement maîtriser la langue française.

En cas de sélection d'un résident non francophone, il est vivement conseillé d'acquérir des bases de français avant le départ afin de faciliter les échanges de la vie quotidienne à Villers-Cotterêts.

Dossier de candidature :

En binôme, les candidats sont invités à soumettre un dossier comprenant :

- Une présentation du parcours artistique (CV + portfolio éventuel), mentionnant le niveau de français de chaque membre du binôme
- Une lettre de motivation concernant la résidence
- Une présentation du projet travaillé à l'occasion de la résidence, incluant une note d'intention
- Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport – copie recto verso)

Le dossier de candidature doit être rédigé en langue française et envoyé par courriel à : residences.citelanquefr@monuments-nationaux.fr

Objet : « Résidence d'écriture théâtrale contemporaine- NOMS DU BINOME »

Les pièces jointes volumineuses doivent être envoyées exclusivement via la plateforme <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload> en reprenant le courriel et l'objet ci-dessus.

Critères et modalités de sélection

Un jury composé de représentants de l'Institut français du Cambodge et de la Cité internationale de la langue française examinera les candidatures selon les critères suivants :

- Qualité et exigence du travail artistique
- Intérêt et pertinence du projet en regard de la langue française
- Faisabilité du projet
- Le lien du projet avec le territoire cambodgien et l'approche interculturelle.

Calendrier :

- Lancement de l'appel à candidatures : 9 juin 2026
- Date limite de candidature : 16 août 2026, à minuit (heure française)
- Pré-sélection : 1^{ère} semaine de septembre 2026
- Entretiens en visioconférence avec le jury : 2^e semaine de septembre 2026
- Annonce du lauréat : 3^e semaine de septembre 2026

IV. Annulation et désistement

En cas de désistement après acceptation de la résidence, le lauréat s'engage à en informer les organisateurs dans les plus brefs délais, par écrit.

Les organisateurs se réservent le droit de proposer la résidence à un candidat inscrit sur liste d'attente.

En cas d'annulation moins de 3 semaines avant le début de la résidence, les organisateurs se réservent le droit de demander le remboursement des frais engagés et non remboursables (billets d'avion, frais de visa, frais d'organisation), sauf cas de force majeure dûment justifié.

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles empêchant la tenue de la résidence, les organisateurs se réservent le droit de reporter, adapter ou annuler le programme. Sont notamment considérés comme cas de force majeure :

- Guerre, guerre civile ou acte de terrorisme, incendie, tempête, inondation, épidémie, tremblement de terre, accident nucléaire ou chimique ;
- Événements politiques en France et/ou au Cambodge ;
- Grève empêchant le bon déroulement de la résidence ;
- Maladie ou accident, sur présentation d'un certificat médical.

V. Contacts pour plus d'information

Sophie Gillet, responsable des résidences à la Cité internationale de la langue française

sophie.gillet@monuments-nationaux.fr ; tél. : +33 3 64 92 43 21

<https://www.cite-langue-francaise.fr/les-residences-a-la-cite>

Fanny Pagès, Directrice déléguée et Attachée culturelle à l'Institut français du Cambodge